

CONVENTION « REPAS A DOMICILE »

Repas servis à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Entre les soussignés :

D'une part la **Communauté de communes Creuse Sud-Ouest**
représentée par son Président **Monsieur Sylvain GAUDY**

et d'autre part la **Maison de Retraite de Royère de Vassivière**
représentée par son Directeur **Monsieur Bernard LABORDE,**

Il est convenu ce qui suit :

1 : La Maison de Retraite s'engage à fournir un repas comprenant :

- entrée, viande, légumes, fromage et dessert.
- Ils seront livrés à la cuisine relais de l'accueil de loisirs,
- 3 fois par semaine
le lundi, pour les repas du lundi et mardi,
le mercredi pour les repas du mercredi et jeudi
et le vendredi pour les repas du vendredi.

Sur demande, les régimes sans sel seront respectés, les autres conditions de régime ou les exclusions d'un type précis d'aliment, sont soumises aux possibilités du service cuisine et doivent faire l'objet d'une demande détaillée écrite et d'un accord spécifique de la Maison de Retraite de Royère de Vassivière.

Des repas adaptés (pique-nique ou fêtes, par exemple) feront l'objet d'une information détaillée au moins huit jours à l'avance et d'un accord spécifique de la Maison de Retraite de Royère de Vassivière.

2 : les repas sont conditionnés en plat collectif, chaque plat comporte sur son emballage une étiquette identifiant la Maison de Retraite de Royère de Vassivière, précisant le contenu et la date limite d'utilisation. Ils sont conservés en liaison froide et livrés par véhicule frigorifique agréé par les services vétérinaires. Ils peuvent être consommés dans les quatre jours suivant leur date de fabrication en respectant la chaîne du froid.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

ID : 023-200067189-20221129-20221103-DE

Compte tenu de leur conditionnement et du point unique de livraison et par dérogation aux conditions générales de la présente convention, les repas servis pour l'accueil de loisirs seront facturés au prix des repas emportés en fonction des tarifs votés chaque année par le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Royère de Vassivière.

Fait à Royère de Vassivière le :

Le Président

Le directeur

Sylvain GAUDY

Bernard LABORDE